

Inspection de l'Éducation nationale

Circonscription de Saint Pryvé Saint Mesmin

Ecole élémentaire de la Cerisaie

45 160 Olivet

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 25/06/2026

Membres de droit présents

Nom	Qualité
PRESIDENT(E)	
Mme Combémoré	Directrice
EDUCATION NATIONALE	
CP Mme Dresch et Mme Raignoux CE1 Mme Aachboune et Mme Defrance CE2 Mme Bourdeau CM1 Mme Caron et Mme Glattard CM2 Mme Mallot et Mme Zech	Enseignants
ELUS	
M. Denoux	Adjoint mairie enfance et jeunesse
PARENTS D'ELEVES	
M. Barrasson, Mme Breton, Mme Griet-Joigneau, M. Khayat, Mme Mathiot, Mme Parrot, Mme Rambour, M. Vennin, Mme Ferreyrol, Mme Sylla, M. David	Parents élus
DDEN	
M.Sainson	DDEN

Membres invités

Nom	Qualité
Mme François Karine	Manager d'école

Membres excusés

Nom	Qualité
Mme Samia Maghfour M. Bailliot	IEN enseignant

Mme Mallot a été désignée secrétaire de séance.

I. règlement du conseil d'école

Au regard des échanges intervenus cette année concernant le cadre d'expression au sein du conseil d'école, le DDEN considère-t-il opportun qu'un rappel formalisé des principes réglementaires encadrant le fonctionnement collégial du conseil d'école et la liberté d'expression professionnelle de ses membres soit lu en ouverture du prochain conseil d'école ? [Option de rappel suggérée : Rappel des articles D411-1, D411-2 et L212-4 du Code de l'éducation, ainsi que l'article L121-1 du CGFP, réaffirmant le droit d'aborder les conditions matérielles et les infrastructures relevant de la commune]

Le DDEN propose de réinscrire ce point à l'ordre du jour du premier conseil d'école de l'année scolaire 2026-2027, afin d'élaborer un texte de référence qui sera discuté et amendé lors d'un temps de travail dédié.

Question adressée à l'Inspection (IEN) :

Dans le prolongement de notre courriel du 6 mai 2026, l'Inspection considère-t-elle que les enseignantes, la direction et les membres du conseil d'école doivent pouvoir exprimer librement, dans le cadre du conseil d'école, leurs analyses professionnelles concernant la cour de récréation — notamment lorsqu'ils estiment que sa taille actuelle ou certains choix d'aménagement passés ou futurs pourraient ne pas répondre pleinement aux exigences pédagogiques, de sécurité, de surveillance, de climat scolaire ou de conditions d'accueil des élèves ? L'Inspection prévoit-elle, afin d'éviter tout risque d'ambiguïté ou d'autocensure dans les futurs échanges, de rappeler explicitement ce cadre lors du prochain conseil d'école ?

ÉCOLE — Il est précisé que Mme l'Inspectrice répond régulièrement aux courriers qui lui sont adressés.

II. Bilan sécurité

Exercice incendie

Un exercice PPMS a été déclenché, le jeudi 18 juin, suite à une modification des alarmes sonores.

Toutes les alarmes ont fonctionné. Les services techniques sont venus augmenter le volume dans une classe (salle 11).

PARENTS — Les représentants des parents demandent si le niveau sonore est désormais suffisant dans toutes les classes, notamment en CP.

ÉCOLE — Les enseignantes de CP, absentes lors de l'exercice, demandent si la vérification a également été effectuée dans leurs classes. La réponse est affirmative.

Évaluation de la sécurité à long terme

Monsieur le Délégué, l'annexe de votre rapport de décembre 2024 pointait déjà l'exiguïté de la cour. Depuis, l'école a dû multiplier les palliatifs (appliquer récréations échelonnées, tester l'évacuation anticipée des CM1-CM2 à 13h50).

Considérez-vous que ces aménagements organisationnels suffisent à garantir la sécurité réglementaire des élèves à long terme, ou estimez-vous que l'examen d'une extension structurelle sur la réserve foncière de l'école soit désormais rendu nécessaire ?

DDEN — La question de l'extension reste d'actualité. Le DDEN affirme que tout aménagement futur de cet espace devrait être dédié aux activités d'éducation physique et sportive (EPS).

PARENTS — Les représentants souhaitent que les élèves puissent pratiquer des activités sportives lors des temps périscolaires et évoquent les déplacements nécessaires pour l'utilisation du plateau sportif du collège. Ils estiment que l'EPS pourrait être renforcée pendant le périscolaire.

MAIRIE — La mairie rappelle que la question a déjà été abordée à plusieurs reprises et que le conseil municipal a voté un plan de réaménagement de la cour d'école dont les travaux doivent s'achever durant l'été 2026. Elle indique que le conseil d'école n'a pas vocation à remettre en cause les décisions du conseil municipal. Une évaluation de la situation sera effectuée lors du premier conseil d'école d'octobre 2026 quand les travaux seront terminés.

Perspectives d'évolution des espaces extérieurs

Dans le cadre des réflexions du groupe de travail d'envisager une deuxième cour de récréation, la Mairie pourrait-elle indiquer s'il est envisageable d'affecter la réserve foncière municipale attenante, située derrière le réfectoire, à une utilisation permanente permettant d'agrandir l'espace de récréation des élèves ?

MAIRIE — Cette question a été traitée en conseil municipal et reste d'actualité. L'avenir du terrain situé derrière l'école n'est pas définitivement arrêté ; toutefois, l'existence du plateau sportif du collège est prise en compte pour répondre de manière adaptée aux besoins et à l'avenir de ce terrain.

PARENTS — Les représentants des parents souhaitent engager une réflexion sur l'aménagement d'un plateau sportif et rappellent la contrainte que représente l'utilisation du gymnase de la Vanoise (créneaux limités et sortie de l'enceinte de l'école) pour les élèves de l'école élémentaire.

Capacité d'accueil de l'établissement

Une interrogation subsiste concernant les chiffres inscrits dans le PV du 2^e conseil d'école. Ce document indique une capacité de 330 élèves pour 11 classes, tout en mentionnant également une capacité de 33 élèves par classe. L'école comptant 11 classes ordinaires et un dispositif ULIS de 12 places, le calcul théorique semblerait plutôt s'élever à 375 élèves. Pouvez-vous préciser les modalités de calcul retenues afin de disposer d'une base commune et partagée ?

ÉCOLE — La directrice indique que la question posée au second conseil était : « par quel processus a-t-il été autorisé des classes à plus de 26 élèves depuis l'inauguration ? » Aucun texte ne limite le nombre d'élèves par classe ; la seule directive est de ne pas dépasser 24 élèves en GS/CP/CE1.

PARENTS — Les représentants souhaitent consulter le procès-verbal d'ouverture de l'établissement déposé à la préfecture.

MAIRIE — La mairie précise que ce document n'est pas un document de travail destiné au conseil d'école.

Risque accidentogène de la cour de récréation

Lors du conseil d'école du 1er trimestre, les récréations échelonnées ont été présentées comme une mesure visant à réduire l'accidentologie en limitant le nombre d'élèves présents simultanément dans la cour. Or, le procès-verbal du conseil d'école du 2e trimestre mentionne que « la cour n'est pas accidentogène ». Toutefois, des faits matériels et des signalements d'incidents caractérisent les périodes où l'ensemble des élèves est présent simultanément dans cet espace.

L'instance peut-elle clarifier cette contradiction ?

ÉCOLE — L'équipe enseignante précise que les récréations échelonnées visent avant tout à améliorer la qualité des jeux des élèves. Un plus petit nombre d'enfants simultanément dans la cour permet aussi de meilleures conditions de sécurité même si des chutes surviennent, comme dans tout espace où des enfants sont en mouvement.

PARENTS — Les représentants estiment que la présentation de cette organisation dans le procès-verbal du dernier conseil d'école est ambiguë et laisse à penser que la cour présente un caractère accidentogène.

Données relatives aux soins et aux accidents

Afin d'objectiver les débats sur la sécurité, les parents souhaitent obtenir un état statistique anonyme basé sur les indicateurs suivants :

- **Registre de soins** : nombre total de passages depuis la rentrée des vacances d'hiver, avec distinction des incidents survenus dans la cour de récréation ;
- **Déclarations d'accidents** : nombre total de signalements transmis depuis la rentrée 2025, ainsi qu'une répartition par nature et localisation.

ÉCOLE — Le registre de soins est un document interne à usage exclusif de l'équipe éducative. Les déclarations d'accidents sont encadrées par les règles de confidentialité et de protection des données personnelles (RGPD) et ne peuvent être communiquées. La directrice indique néanmoins qu'il y a eu quatre déclarations d'accident au cours de l'année scolaire. On parle d'accident scolaire pour tout événement qui entraîne des dommages corporels nécessitant des soins médicaux ou une hospitalisation chez un élève, à l'occasion des activités scolaires.

PARENTS — Les représentants demandent si les élèves sont autorisés à jouer avec des ballons.

ÉCOLE — L'utilisation de ballons est autorisée pendant le temps périscolaire. Limiter l'utilisation des ballons permet de proposer des pratiques sportives variées et de faire découvrir différentes disciplines aux élèves.

Procès-verbal d'ouverture de l'établissement

La mairie pourrait-elle transmettre aux membres du conseil d'école le procès-verbal d'ouverture de l'établissement délivré par les services de la Préfecture ?

PARENTS — Les représentants rappellent que ce document avait déjà été évoqué lors d'un précédent conseil d'école et pensent qu'il est donc légitime d'y revenir.

ÉCOLE — Ce point n'entre pas dans le champ des attributions du conseil d'école.

Données métriques de la cour de récréation

Une clarification nous semble nécessaire concernant la surface de la cour. Lors du conseil municipal du 15 décembre 2025, une surface de 1 250 m² a été évoquée, tandis que l'évaluation du paysagiste présentée en groupe de travail en novembre faisait état d'une surface comprise entre 900 et 1 100 m².

Afin de travailler sur une base commune et précise, la Mairie pourrait-elle nous communiquer les données chiffrées exactes (superficie totale de la cour, superficie cumulée des préaux, et superficie des espaces verts protégés par des ganivelles et inaccessibles aux enfants) ou, à défaut, accepter l'organisation d'une mesure contradictoire physique sur place ?

ÉCOLE — Ce point n'entre pas dans le champ des attributions du conseil d'école.

PARENTS — Les représentants maintiennent leur demande, motivée par des considérations de sécurité. Ils soulignent que les travaux en cours ne font pas obstacle à une mesure de la superficie.

Organisation expérimentale de la sortie de cour à 13h50

Depuis le retour des vacances du printemps, les élèves de CM1 et CM2 quittent la cour de récréation dès 13h50 lors de la transition entre le temps périscolaire et le temps scolaire qui commence à 14h, réduisant ainsi le nombre d'élèves présents au même moment dans la cour. Quel bilan pédagogique et sécuritaire l'équipe de direction, l'Inspection et les services municipaux tirent-ils de ce dispositif ?

ÉCOLE — Cette organisation donne satisfaction.

PARENTS — Les représentants estiment que ce dispositif contribue à séparer les groupes d'élèves et nuit à la mixité entre les niveaux.

MAIRIE — La mairie demande qu'il soit consigné au procès-verbal que les représentants des parents émettent des réserves sur les choix pédagogiques des enseignants.

ÉCOLE — L'école précise que la mixité est assurée le matin à l'arrivée des élèves ainsi que pendant le temps de cantine.

Poteaux en béton de la cour

Au moins un incident a de nouveau été signalé aux représentants depuis le dernier conseil d'école.

La mairie envisage-t-elle des mesures de protection ou d'aménagement de ces poteaux, ou maintient-elle son analyse selon laquelle leur forme lisse et arrondie ne justifie pas d'intervention particulière ?

ÉCOLE — Cette question a déjà fait l'objet d'une réponse lors du deuxième conseil d'école.

PARENTS — Les représentants indiquent que de nouveaux éléments sont intervenus depuis lors, justifiant un réexamen de la situation.

Fontaine d'eau de la cour

Les représentants informent quasiment à chaque conseil d'école depuis l'inauguration de l'école que la fontaine d'eau est trop haute et son jet inadapté.

Pouvez-vous préciser le calendrier prévu pour ce remplacement, certains élèves étant encore contraints de grimper sur les ganivelles pour accéder à l'eau, et les fortes chaleurs constatées dans la cour, pouvant atteindre jusqu'à 55°C l'an dernier, rendant cet accès d'autant plus nécessaire ?

MAIRIE — Aucune solution précise n'est arrêtée à ce stade. Le bilan des travaux d'été permettra de faire le point sur ce sujet.

III. Suivi des élèves

Liaison école-collège

Les deux classes de CM2 se sont rendues au collège pour une demi-journée comprenant une visite de l'établissement et du CDI, une séance de cours de sciences pour Mme Zech, une séance de cours d'Anglais pour Mme Mallot et le repas au self.

Liaison GS-CP

La liaison entre les classes de grande section de maternelle et les classes de CP s'est déroulée en deux temps :

- une première rencontre sous forme d'ateliers sportifs encadrés par les élèves de CM2 de Mme Zech ;
- une seconde rencontre destinée à la découverte des bâtiments scolaires et périscolaires à travers un jeu d'orientation encadrés par les élèves de CM2 de Mme Mallot. Ce projet est très apprécié par tous les élèves et leurs enseignantes et une demande a été formulée pour qu'il soit reconduit,

Les élèves de grande section ont également été invités à déjeuner au self de l'école élémentaire. La visite prévue dans les classes les 25 et 26 juin est annulée pour le moment.

IV. Projet d'école et projets de classe

Fête de fin d'année — Mardi 30 juin 2026

L'équipe enseignante et les membres du périscolaire organisent conjointement une fête de fin d'année le mardi 30 juin 2026. Le programme prévoit :

- Un temps école/musée où les parents sont invités de 16h45 à 18h à flâner à l'intérieur de l'école pour admirer les travaux en arts plastiques des élèves de toutes les classes ;
- la mise à disposition de dix-huit jeux gratuits et de jeux de la bibliothèque dans la cour ;
- quatre ateliers périscolaires dont le contenu sera révélé aux enfants le jour même ;
- une tombola au bénéfice de la coopérative scolaire.

ÉCOLE — Trente-six parents seulement ont confirmé leur participation à la tenue de stands ; dix-huit jeux seront donc proposés.

PARENTS — Plusieurs représentants soulignent que la mobilisation pourrait être plus importante avec une communication anticipée ou une date différente.

Projets de classe — CP

- Spectacle « La Conférence du rêve » à l'Alliage.
- Après-midi d'orientation GS/CP animée par les CM2 de Mme Mallot.
- Animation bibliothèque sur le handicap visuel.
- Troisième film dans le cadre du projet École et Cinéma : « Bovines »
- Présentation du hautbois par le conservatoire.
- Accueil des GS les jeudis et vendredis 25 et 26 juin : annulé (canicule)
- Demi-journée équitation les 29 et 30 juin.

Projets de classe — CE1

- Spectacle « La conférence du rêve » à l'Alliage
- Sortie bibliothèque pour la visite de l'exposition sur le handicap visuel
- Intervention d'un professeur du conservatoire d'Olivet : le hautbois
- APC vélo en vue d'une sortie au Donjon (mais annulée car canicule)

Projets de classe — CE2

- École et cinéma : Peuple Loup et Bovine
- 2 spectacles musicaux à l'Alliage : Sous Terre et Pajarillo Verde
- Les Masters de Badminton (Marie Bourdeau)
- Intervention du conservatoire avec Tony BIGOT pour présenter la clarinette
- Sortie de fin d'année au Château de Meung Sur Loire (parcours des chevaliers et des dragons, visite du château et atelier confection d'un blason)

Projets de classe — CM1

- Sortie à Chambord au mois de mai : visite guidée du château - atelier pédagogique :
 - comprendre la vie à l'époque de François 1er : le logis du roi, reconstituer son mobilier no-made.
 - atelier graines du jardinier
- Activité chorale
- Découverte du trio trompette/trombone/contrebasse avec le conservatoire
- École et cinéma

Projets de classe — CM2

- Bilans infirmiers (31 mars au 26 mai).
- Ateliers Savoir Rouler à Vélo (12 mai).
- Semaine musicale avec les professeurs du conservatoire (19, 21 et 22 mai).
- Visite de l'exposition à la bibliothèque : Mon Petit Point m'a Dit (21 mai).
- Course d'orientation GS-CP-CM2 (29 mai).
- Visite du collège (12 juin).
- Ateliers Maison Paysanne de France (26 juin, annulé canicule).
- Visite du Musée de la Résistance (29 juin).
- Intervention lutte contre le harcèlement (30 juin).
- Parcours EVAR
- Intervention des anciens combattants
- Sortie Loiret Nature
- Internet Safer Day (Journée internationale pour un Internet plus sûr est un événement annuel de sensibilisation aux usages responsables du numérique à destination des jeunes)
- Escape Game Mission Bénévole (CDOS)
- Printemps des poètes.

Conditions climatiques dans les bâtiments

Les représentants des parents s'interrogent sur la capacité de l'école à maintenir des conditions d'accueil acceptables lors des épisodes de fortes chaleurs, et demandent s'il existe des règles permettant aux enseignants d'adapter leurs conditions de travail.

MAIRIE — La mairie reconnaît que des températures élevées peuvent être atteintes. Le bâtiment est équipé d'un système de water cooling (refroidissement par eau), mais une climatisation complète des locaux n'est pas envisageable à ce stade. Elle confirme que des études seront menées pour identifier des solutions à long terme.

ÉCOLE — La mairie a convoqué en urgence les directrices pour proposer un dispositif d'adaptation. La présence de robinets dans les classes a été très appréciée pour l'hydratation des élèves. L'Éducation nationale n'ayant pas souhaité fermer les établissements, l'équipe a fait face avec de bons résultats de fréquentation, témoignant de la confiance des familles.

PARENTS — Un représentant demande que soit inscrit au procès-verbal que l'équipe municipale réfléchit à des solutions à long terme et qu'une étude sera menée.

V. Point périscolaire

Qualification des personnels d'encadrement

Pourriez-vous préciser la répartition des animateurs selon leurs diplômes (non diplômés, BA-FA, BPJEPS) et confirmer si la formation relative à la prévention des Violences Sexistes et Sexuelles fait partie des obligations déjà remplies par l'ensemble des équipes ?

MAIRIE — Les temps d'accueil déclarés auprès de la DRAJES respectent les normes réglementaires d'encadrement applicables aux accueils collectifs de mineurs, soit un animateur pour 18 enfants en élémentaire.

La composition des équipes est conforme aux dispositions. Ainsi, l'équipe d'animation est constituée de :

- 50 % de personnels qualifiés ;
- 25 % de personnels stagiaires ;
- 25 % de personnels non qualifiés.

La collectivité met en œuvre les démarches de recrutement nécessaires afin de garantir le respect permanent de ces obligations réglementaires.

Concernant les intervenants des associations partenaires, chaque association s'assure que les personnes amenées à intervenir auprès des mineurs répondent aux exigences d'honorabilité prévues par la réglementation. La carte d'identité de chaque intervenant est transmise à la ville.

VI. Préparation de la rentrée scolaire 2026-2027

Vote électronique pour les élections de parents d'élèves (plateforme Primot)

La directrice soumet au vote du conseil d'école la possibilité de recourir à la plateforme Primot pour l'organisation du scrutin d'élection des représentants de parents d'élèves, conformément à un texte ministériel récent.

PARENTS — Les représentants des parents s'interrogent sur ce protocole, estimant que de nombreux parents ne se connectent pas à cette plateforme.

MAIRIE — La mairie précise que ce vote vise seulement à conserver la liberté du choix à la rentrée, aucun dispositif définitif n'étant encore arrêté.

DDEN — Le DDEN rappelle qu'un vote négatif du conseil d'école rendrait impossible le recours au vote électronique.

Le conseil d'école procède au vote à main levée :

Pour	Contre	Abstentions
14 voix	5 voix	3 voix

Effectifs prévisionnels

Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2026-2027 sont les suivants :

CP	CE1	CE2	CM1	CM2
42 élèves	44 élèves	50 élèves	52 élèves	50 élèves

Les effectifs sont globalement en baisse par rapport à l'année en cours et cette tendance devrait se poursuivre au regard des effectifs en école maternelle.

Mouvements de personnels

Mme Glattard quittera l'équipe ; son remplaçant n'est pas encore connu.

Mme Combémorél quittera la direction de l'école ; M. Halgand lui succédera à la direction.

Calendrier électoral

Le bureau des élections est fixé au vendredi 11 septembre 2026 à 18h00.

Informations diverses

Mme Parrot quitte ses fonctions de représentante des parents d'élèves à l'issue de l'année scolaire 2025-2026. Les membres du Conseil la remercient pour les nombreuses actions menées au profit des élèves.

Fin de séance à 20h15

Le 25/06/2026 à Olivet

La directrice de l'école,
présidente de séance

Combémorél Evelyne
signature

Le secrétaire de séance,

Cécile Mallot
signature

les représentants de parents

Observations transmises
par écrit et pour
annexion au procès-verbal

Bien grandir à la Genèvre

